

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00613 Numéro SIREN : 897 996 567 Nom ou dénomination : AERA HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 13167

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise AREA HOLDING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 18 Rue des Maronniers 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

SIREN

8 9 7 9 9 6 5 6 7

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 0

Durée de l'exercice précédent*

1 0

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	464 246	
Total I (5)		044	048	464 246	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070		
	(2) Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	2 978	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098	2 978	
Total général (I + II)		110	112	467 224	
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		234 459	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		237 459	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		137 846	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 13 350)	172		91 919	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		229 765	
Total général (I + II + III)		180		467 224	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	614 246
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	314 246

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifiés conformes par le 30/06/2022
Président.

30/06/2022

Certifiés conformes par le Président

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AREA HOLDING

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 547		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)		264 547		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 (547)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V) 294 672			
Produits exceptionnels (IV)				290 314 246			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306 78 569			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 234 459			

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

234 459

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	78 569			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créanc report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	313 028	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	313 028	372	

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an 2022
Le 30 juin

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Adrien BERRY, né le 26 juillet 1987 à AMBOISE (37), de nationalité française, demeurant sis 18 rue des Maronniers, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE,

Seul associé de la Société AERA HOLDING (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Associé Unique de la société AERA HOLDING a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et délai prescrits par ces dispositions,
- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour formalités.

CECI EXPOSÉ, L'ASSOCIÉ UNIQUE A DÉCIDÉ D'ADOPTER LES DÉCISIONS SUIVANTES :

DÉCISION PRÉLIMINAIRE

Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication au siège des documents sociaux dans les formes et conditions légales, réglementaires et statutaires

L'Associé Unique renonce, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente assemblée et de communication de documents relatifs à ladite assemblée prévue par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Associé Unique décide, notamment au regard des dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce, d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société, s'élevant à **234 459,00 €**, de la manière suivante :

Réserve légale	300,00 €
Autres réserves	234 159,00 €
TOTAL	234 459,00 €

Par suite de cette affectation, le compte « **Réserve légale** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **300,00 €** ; le compte « **Autres réserves** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **234 159,00 €**

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	Dividendes éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)	TOTAL (€)
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2018	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Fait le 30 juin 2022,
À MONTLOUIS-SUR-LOIRE,

La Société AERA HOLDING

Représentée par Monsieur Adrien BERRY

